

Rapport 2013



ECAP

Place de la Gare 4 · Case postale · 2002 Neuchâtel

T. 032 889 62 22 · F. 032 889 62 33 · ecap@ne.ch · www.ecap-ne.ch

Sommaire

Les chiffres-clés de 2013	/ 2
Grandes lignes 2013	/ 3
Assurance	/ 4 - 9
Patrimoine bâti - Indice / 4	
Sinistres / 5 - 7	
Primes / 7	
Estimations / 8	
Enquête de satisfaction / 9	
Prévention	/ 9 - 10
Prévention dans les écoles / Commissions de la police du feu / Révision des prescriptions de protection incendie / 9 - 10	
Sanctions de plans / Subventions / 10	
Défense incendie	/ 11 - 13
Organisation des régions / 11	
Analyses de risques et standards de sécurité / 12	
Corps de sapeurs-pompiers / 13	
Administration/Finance	/ 14
Présentation des comptes / Camerimo SA / Nouveau site internet / E-facture / 14	
ECAP	/ 15 - 17
Conseil d'administration - Organisation et collaborateurs / 15 - 16	
Experts d'arrondissement / 17	
Finances	/ 18 - 19
Résultats généraux / 18	
Révision et approbation des comptes / Réserves et Provisions / 19	
Rapport de révision	/ 20 - 21
Bilan	/ 22
Comptes de profits et pertes	/ 23
Flux de trésorerie	/ 24
Variation des capitaux propres	/ 25
Annexes	/ 26 - 49
Principes comptables / 27 - 31	
Commentaires au bilan / 32 - 40	
Commentaires au compte de profits et pertes / 41	
Informations sectorielles / 42 - 47	
Annexes aux comptes annuels / 48 - 49	

Les chiffres-clés de 2013

Bâtiments assurés

48'054

47'690

Capitaux assurés

50'865'877'744.-

49'860'161'872.-

Primes encaissées

31'550'013.-

30'871'612.-

Taux de prime moyen

0.620‰

0.619‰

Sinistres feu

272

256

Sinistres éléments naturels

4810

574

Domages feu

16'016'633.-

7'973'699.-

Domages éléments naturels

25'940'358.-

1'809'942.-

Domages totaux

41'956'991.-

9'783'641.-

Domages (en ‰ du capital assuré)

0.825 ‰

0.196 ‰

Capitaux propres

134'007'000.-

138'614'000.-

Réserves (en ‰ du capital assuré)

2.63 ‰

2.78 ‰

■ 2013
■ 2012



Grandes lignes 2013

Une année que beaucoup n'oublieront pas de sitôt... C'est par cet euphémisme que l'année écoulée pourrait être qualifiée à plus d'un égard. En effet, nombre de nos concitoyens ont eu à subir les conséquences du déchaînement des éléments en 2013. Feu, grêle, eau et vent n'ont pas épargné notre canton et ont mis les personnes, les cultures et les bâtiments à rude épreuve.

Plus de 4 fois le montant de 2012, c'est ce que l'ECAP a déjà payé ou devra indemniser. Depuis 1980, 2013 aura été l'exercice le plus coûteux en termes d'éléments naturels et le deuxième en ce qui concerne les incendies.

Mais si les statistiques sont impressionnantes, il ne faut pas oublier la réalité que recouvre la froideur des chiffres. Avec, tout d'abord, une pensée pour les victimes. Si, fort heureusement, aucun décès n'a été à déplorer, chaque sinistre, selon son ampleur et sa nature, est un traumatisme pour ceux qui sont atteints, que les dégâts soient affectifs ou économiques. Même si l'ECAP justifie une fois encore sa raison d'être lors de tels événements et que son assise financière et les contrats de réassurance qui ont été conclus lui permettent de faire face au montant des dommages avec une relative sérénité, les conséquences organisationnelles sont loin d'être anodines.

Plus de 5500 cas à traiter, en regard des 820 de l'an dernier, ont nécessité la mise en place d'une organisation apte à répondre aux assurés et à expertiser les sinistres de manière rapide et équitable. Il faut relever ici l'engagement et la solidarité de l'ensemble des collaborateurs de l'Etablissement, experts externes compris, qui n'ont pas hésité, qui à écarter ses vacances, qui à renoncer à son temps partiel, qui à accomplir des tâches hors de sa sphère d'activités habituelle. Que tous en soient ici remerciés. Plusieurs mois après les faits, la pression s'est relâchée. Le volume de travail reste particulièrement élevé, mais les cas les plus urgents sont réglés depuis longtemps et de nombreux dossiers restent dans l'attente de la disponibilité des maîtres d'état.

Le résultat d'exploitation de l'année se ressent bien évidemment de cette sinistralité exceptionnelle et la perte de CHF 4'108'762.- traduit bien cette situation. Par chance l'année boursière a été favorable. Même si la stratégie prudente de l'ECAP en matière de placements ne lui a pas permis de bénéficier de tous les gains enregistrés sur le marché des actions, le rendement des capitaux investis contribue à compenser le coût des dommages.

Ce rapport annuel est aussi l'occasion d'adopter une nouvelle présentation des comptes. Dans un souci de transparence, l'Etablissement a décidé en 2012 déjà d'introduire les normes Swiss GAAP qui imposent de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats et qui facilite la comparaison avec les autres établissements cantonaux d'assurance. Les annexes, en particulier, fournissent toutes les informations quant aux principes qui ont présidé à l'établissement de ce rapport.

Dans un autre registre, le 1er juillet 2013 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la prévention, la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS). L'ECAP boucle ainsi, avec ses nouvelles prérogatives dans le domaine des sapeurs-pompiers, le triangle qui symbolise les 3 missions qui sont ancrées dans la loi et qui l'obligent à piloter les risques en utilisant les moyens de manière optimale dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de l'assurance.

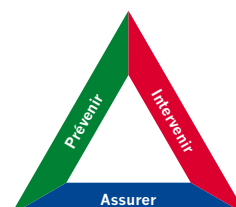
En définitive, une année éprouvante, riche en émotions mais qui renforce l'Etablissement dans son souci de solidarité et de mutualité au service de la population neuchâteloise.

Alain Ribaux

Jean-Michel Brunner

Président de la Chambre d'assurance immobilière

Directeur de l'ECAP



Assurance

Patrimoine bâti

Le capital assuré par l'ECAP s'élève à CHF 50'865'877'744.- au 31 décembre 2013. Même si la croissance de la valeur du patrimoine bâti s'est tassée, passant de 4.43 % à 2.02 %, le cap des CHF 50 milliards a été franchi pour la première fois, l'an dernier.

Le Val-de-Ruz reste le district qui a enregistré le plus fort accroissement avec une augmentation de CHF 139,5 millions de valeur assurée, soit 3,2%, devant le district de Boudry + 2.6% (CHF 261,9 millions) et le Val-de-Travers 2.57% (CHF 102.1 millions). Les villes ont connu un taux de croissance inférieur à la moyenne, respectivement 1.66% pour Neuchâtel, 1.62% pour La Chaux-de-Fonds et 1.31% pour Le Locle.

Considérée de manière plus détaillée, la part de hausse du capital assuré due aux nouvelles constructions a presque doublé par rapport à 2012 (2.02% contre 1.03), même si en nombre de bâtiments, l'accroissement est plus faible (613 en 2012 et 364 en 2013). Le maintien de l'indice à 110 contribue aussi significativement au tassement du taux de croissance. Pour rappel, l'indice ECAP est basé, de par la loi, sur l'indice des prix de la construction de l'espace Mitteland, calculé par l'office fédéral de la statistique. Considérant l'évolution de cet indice sur la période 2012-2013 (+0.31%), il n'y a pas eu lieu de procéder à une adaptation de l'indice ECAP.

Récapitulation

Districts	Nb total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Somme d'assurance au 31/12/2013	Somme d'assurance bâtiments nouveaux
Neuchâtel	10'935	52	16'628'356'691	271'063'089
Boudry	12'415	80	10'317'352'932	261'938'545
Val-de-Travers	5'675	37	4'084'546'988	102'163'484
Val-de-Ruz	6'439	119	4'493'964'885	139'536'486
Le Locle	5'247	40	4'582'099'596	59'357'414
La Chaux-de-Fonds	7'343	36	10'759'556'652	171'656'854
Total du canton	48'054	364	50'865'877'744	1'005'715'872
Taux d'accroissement		0.76%		2.02%

Par rapport à 2012, une stabilité globale continue d'être de mise en ce qui concerne l'usage des bâtiments par catégorie. Les bâtiments à vocation agricole confirment depuis longtemps une tendance à la diminution, leur effectif s'est encore réduit de 56 unités (-1.3%). Seule autre catégorie à connaître une faible baisse, les hôtels et restaurants comptent un immeuble de moins que l'an dernier (211). Les bâtiments destinés à l'habitation ont augmenté de 229 unités, soit CHF 656,01 millions, l'effectif de ceux destinés à l'industrie et l'artisanat n'a pas varié, même si leur valeur s'est accrue de CHF 146.68 millions (+2.98%)

Dans la valeur globale du parc immobilier neuchâtelois, les immeubles à vocation d'habitation représentent près des deux tiers (64,04%), les bâtiments administratifs et publics, 12.94% et les immeubles affectés à l'industrie et l'artisanat, 9.95%.



Sinistres

Comme mentionné dans les "Grandes Lignes 2013", la sinistralité de l'année écoulée a atteint des sommets, tant en ce qui concerne les incendies que les dommages dus aux éléments naturels. Dans l'histoire récente de l'ECAP, c'est la première fois que les 2 groupes de causes touchent simultanément le canton de manière aussi violente.

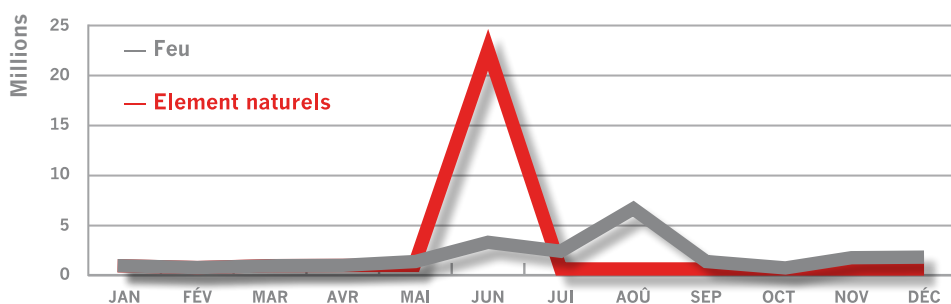
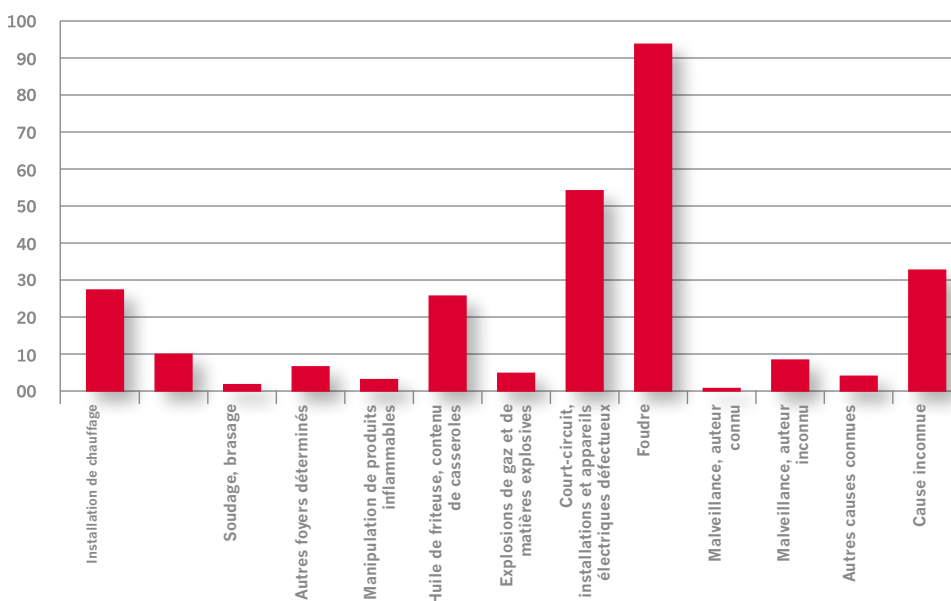


Figure 1: Coût des dommages par mois en millions de francs

Dommages feu

Les dommages dus au feu ont été nettement plus élevés que les années précédentes, tant le nombre de sinistres que leur ampleur ont constitué une rupture par rapport à la tendance des dernières années. La fréquence des sinistres a mis à rude épreuve les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui ont fait montre d'une efficacité remarquable. Qu'ils trouvent ici l'expression de la gratitude de l'ECAP pour leur engagement. En chiffres, ce ne sont pas moins de 272 incendies qui ont été déclarés à l'Etablissement en 2013, soit une augmentation de 6.25% par rapport à 2012 et 17.75 % en regard de 2011. Si l'augmentation des cas est importante, celle des conséquences l'est plus encore, et de loin. L'évaluation actuelle des dommages survenus en 2013 se monte à plus de 16 millions de francs. Soit plus du double de 2012. Dans les faits, il faut remonter à 1995, année de l'incendie de l'usine ETA à Fontainemelon, pour retrouver un montant de dommages supérieur.

Les 10 plus gros sinistres de l'année totalisent plus de CHF 12 millions de dégâts, soit plus de trois quarts des dommages dus au feu. Le principal d'entre eux représente un montant d'environ CHF 6 millions.



Assurance Sinistres

Des dommages d'une telle ampleur incitent naturellement à s'interroger sur un possible lien de causalité entre les événements. Une analyse de l'origine et de la nature des sinistres démontre toutefois très rapidement qu'il s'agit de cas isolés et qu'il n'est malheureusement pas possible d'en tirer des enseignements pouvant aboutir à la mise en œuvre de mesures de prévention spécifiques, différentes de celles actuellement soutenues. Il apparaît néanmoins que plusieurs sinistres ont mis en évidence l'utilité des cloisonnements et des portes coupe-feu, sans lesquels le montant des dégâts aurait été nettement supérieur.

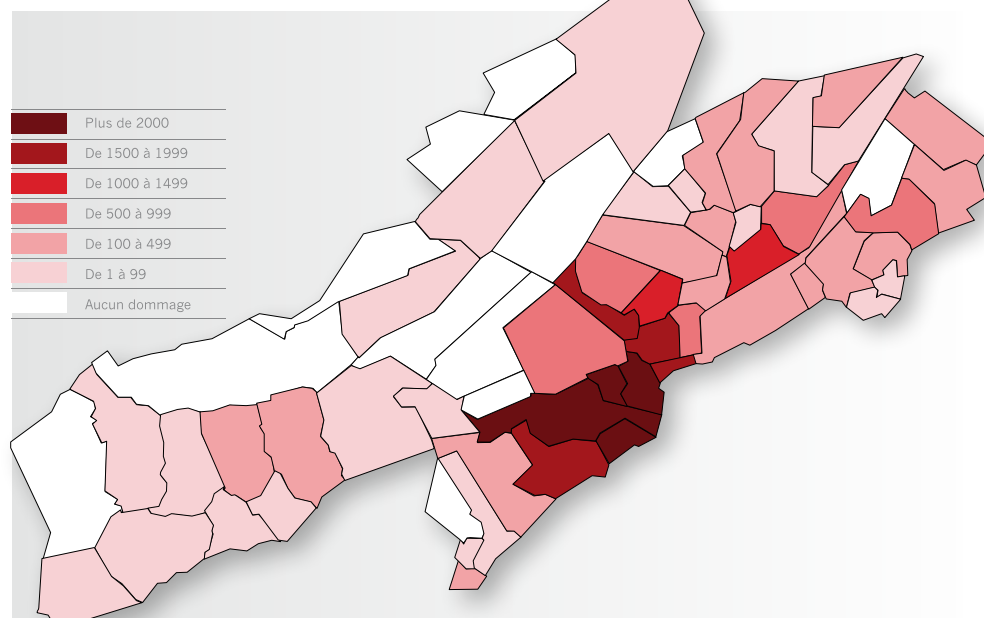
Une comparaison de l'évolution des causes entre 2012 et 2013 permet de constater une certaine stabilité parmi les origines de feu les plus fréquentes. La foudre est toujours la cause du plus grand nombre de cas (34,6%), mais les dommages causés restent toutefois relativement faibles (CHF 2'771.-/sinistre). La catégorie "courts-circuits, installations et appareils électriques défectueux" demeure parmi les causes principales, environ 20% des cas. Il est par contre réjouissant de voir que les sinistres dus aux allumettes, cigarettes et bougies, sont en très forte diminution, tant en nombre (10 cas en 2013 contre 19 en 2012) qu'en montant des dommages (CHF 244'648.- contre CHF 1'487'352.-). Malgré une collaboration étroite avec la police forensique qui dispose de techniques de plus en plus pointues, les causes de plus de 30 sinistres n'ont pas pu être élucidées à ce jour. Si dans la plupart des cas, un faisceau important d'indices tend à privilégier une cause particulière, les preuves manquent souvent pour aboutir à une conclusion définitive.

L'analyse des dommages en fonction de l'usage des bâtiments est notablement faussée en 2013 par un cas qui fait apparaître à lui seul le domaine "Industrie et artisanat" comme responsable de la moitié des dégâts, rendant en cela la comparaison avec les années précédentes peu pertinente. Si l'on fait abstraction de ce sinistre, on constate que les bâtiments dédiés à l'habitation sont toujours les plus touchés avec 54.6% des dommages pour 76.5% des cas. L'industrie et l'artisanat (19.2% des dommages / 5.15% des cas) ainsi que les exploitations agricoles (12.7% des dommages / 8.5% des cas) contribuent également au bilan de cette année pénible.

Par contre, si l'on considère la part des bâtiments dans le parc immobilier neuchâtelois, c'est dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration que les sinistres sont le plus fréquent (0.140% des bâtiments sinistrés), alors que ce taux n'est que de 0.055% dans l'agriculture et de 0.017% dans l'habitation.

Dommmages éléments naturels

Introduite en 1930, la couverture des dommages dus aux éléments naturels a, année après année, montré son utilité pour les propriétaires neuchâtelois. Même si notre canton, de par sa topographie et sa situation, est relativement à l'abri des événements extrêmes, il a déjà eu à subir des épisodes météorologiques très violents. Après une année 2012 qui avait déjà marqué une croissance importante des dommages (+37%), 2013 a battu des records historiques. En chiffres absolus, les CHF 25,94 millions d'indemnités représentent le plus gros montant jamais assumé par l'ECAP. Rapporté au capital assuré, seule 1999, l'année de Lothar, a atteint une proportion plus élevée avec 0.55‰, contre 0.51‰ en 2013.



L'orage de grêle du 20 juin représente à lui seul près de 93% des dommages annuels avec 4728 cas ayant occasionné CHF 24,17 millions de dommages. Ce montant est d'autant plus impressionnant que le couloir de grêle qui a frappé le canton l'a traversé d'ouest en est en moins d'une heure.

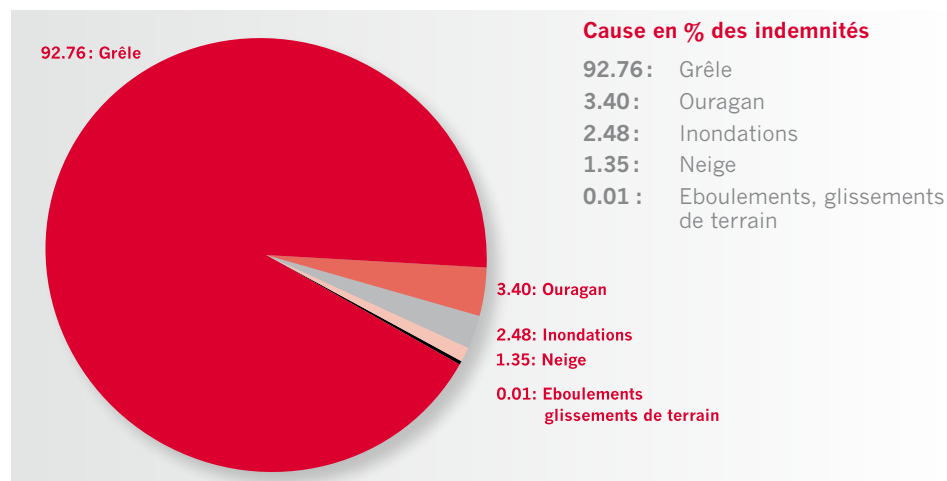


Figure 3: Causes des sinistres dus aux éléments naturels

L'été aura été particulièrement agité avec plusieurs orages violents au début et à la fin du mois de juillet, causant pour près de CHF 450'000.- de dégâts. Après un automne relativement calme, l'année s'est terminée par une tempête hivernale qui a touché le haut du canton et plus particulièrement le Val-de-Travers le 24 décembre.

Primes

Les résultats favorables de l'année 2012 ont permis de reconduire en 2013 le rabais de 26% octroyé sur la prime de base. Le taux de prime moyen est resté stable à 0.620‰ (2012: 0.619‰), permettant de continuer d'offrir une couverture des risques à un taux nettement plus favorable que dans les cantons n'ayant pas d'ECA.

Le montant total encaissé en 2013 se monte à CHF 31'550'013.-. Compte tenu du rabais, 31.8% est constitué par la prime de base, la prime de risque représente 39.5 % et la contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages CHF 9.04 millions, soit 28.7%.

Compte tenu de la sinistralité exceptionnelle enregistrée en 2013, il est d'ores et déjà évident que le rabais accordé ces dernières années ne pourra pas être maintenu en 2014. La question d'une augmentation des primes pour couvrir le surplus de dommages s'est posée, mais la Chambre a décidé de les maintenir à leur niveau actuel, les réserves permettant de couvrir la perte d'exploitation. Il est toutefois évident que la récurrence d'événements de l'ampleur de celui de juin 2013 conduirait inévitablement à une adaptation des tarifs.

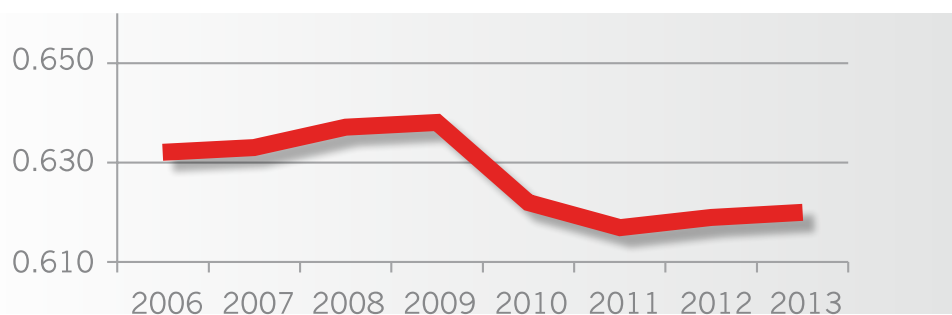


Figure 4: Origine des sinistres (en nombre de bâtiments sinistrés)

Estimations

En 2013, un effort a été consenti afin de rattraper le retard d'estimations accumulé dans certains districts. Si le district de Neuchâtel et du Locle peuvent être considérés comme étant "à jour", le nombre de bâtiments n'ayant pas été réestimés depuis plus de 12 ans est plus important dans les districts du Val-de-Ruz, de Boudry et de La Chaux-de-Fonds. Ce ne sont au total pas moins de 4592 bâtiments qui ont été expertisés. Même si ce chiffre reste inférieur au tournus idéal de 10 ans, ces expertises ont permis de réduire sensiblement la proportion d'immeubles "en retard", diminuant ainsi le risque de sous-couverture de certains assurés en cas de sinistre. Si l'intention, exprimée dans le budget 2013, était de pouvoir réaliser 5500 expertises, la mobilisation des experts pour contribuer à l'estimation des dommages dus à la grêle a contraint à revoir l'objectif en cours d'année. En effet, si 2773 visites ont été effectuées jusqu'en juin, seules 1819 ont pu être réalisées durant le second semestre.

Le renouvellement, en 2012 et 2013, de l'équipe des experts externes chargés des visites ainsi que le tassement du nombre des expertises de sinistres liés à la grêle devraient permettre de continuer de s'approcher d'une situation idéale de 10% du parc immobilier neuchâtelois à visiter chaque année.





Prévention

Prévention dans les écoles

Fort de la constatation que de très nombreux sinistres sont dus à des causes humaines, méconnaissance, négligence ou inconscience, le secteur prévention de l'ECAP a souhaité entreprendre une action de grande envergure auprès d'un public réceptif à cette problématique. Initiée au niveau communal par le Service de salubrité et prévention incendie (SSPI) de la ville de Neuchâtel il y a plusieurs années, cette campagne a été reprise et proposée à l'ensemble des classes de 7^{ème} Harmos du canton. Ces élèves ont eu l'occasion d'être confrontés à différentes situations présentées par un expert préventionniste et un sapeur-pompier, dans le but de leur inculquer les gestes corrects et les bons réflexes.

Dans une première phase, cette campagne a été planifiée sur deux années, en 2013 et 2014. Elle fera ensuite l'objet d'une évaluation détaillée afin de décider de sa possible pérennisation. Un bilan intermédiaire montre un résultat encourageant avec 74 classes, soit plus de 1300 élèves, ayant participé, à titre volontaire, à l'édition 2013. D'autres classes ont déjà fait part de leur intérêt pour 2014, ce qui devrait permettre de toucher près de 200 élèves.

A l'issue de la formation dans les classes, un concours a été organisé. Chaque classe avait la possibilité de remettre une réalisation sur le thème de la défense incendie. Les meilleurs travaux ont été primés et exposés dans la vitrine et le hall de l'ECAP en automne 2013.

Commissions de police du feu

Fusion de communes, professionnalisation de la prévention, le rôle des commissions demeure essentiel, mais l'environnement dans lequel elles évoluent se modifie. Ces dernières années, le changement a été particulièrement sensible dans les deux vallées où les fusions de communes ont conduit à revoir sensiblement le fonctionnement et l'organisation de ces commissions.

L'ECAP suit cette évolution et s'adapte également aux nouvelles structures. En 2013, seules 3 assemblées ont été tenues pour l'ensemble du canton. Celles réunissant les commissaires du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers ont été fusionnées en une seule séance organisée pour l'occasion au centre de formation de Couvet. Quant aux représentants des communes des districts de Boudry et Neuchâtel, ils se sont réunis à l'Espace Perrier à la Tène. Les thèmes abordés ont été multiples, outre les statistiques des visites de bâtiments, l'équipement des sorties de secours, les procédures de décision en cas de non-conformité constatée d'un bâtiment ou les normes d'installation des panneaux photovoltaïques ont fait l'objet de présentations et de rappels. Une part importante de la partie technique des assemblées a été dédiée aux chauffages à bois, des types de chaudières au stockage du combustible. La participation d'un spécialiste du domaine a permis de donner un aperçu approfondi des technologies disponibles.

Ces assemblées étaient pour la première fois convoquées et organisées sous l'égide exclusive de l'ECAP dans le cadre défini par la nouvelle loi.

En ce qui concerne l'inspection des bâtiments par les commissions de polices du feu, 2013 est une année très satisfaisante. Pour la première fois, plus de 7000 visites ont été effectuées sur l'ensemble du canton. Même si des disparités importantes demeurent, la périodicité définie par la loi est respectée dans de nombreuses communes et la qualité du travail accompli mérite d'être saluée.

Révision des prescriptions de protection incendie

Ces prescriptions, qui ont force obligatoire sur l'ensemble du territoire suisse, constituent la base des mesures de sécurité contre les incendies. Elles sont publiées par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Prévention

Suite à la volonté émanant de l'AIETC (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce), ces prescriptions doivent être actualisées tous les 10 ans. La révision en phase de finalisation entraînera une planification et une mise en œuvre plus économique des mesures de protection incendie.

À la date du 1er janvier 2015, la Suisse devrait donc voir l'introduction de ces nouvelles prescriptions. La version actuellement en vigueur a fait l'objet d'une révision intégrale.

En plus de s'adapter aux progrès techniques, les nouvelles prescriptions de protection incendie visent à libéraliser le secteur de la protection des biens, sans pour autant compromettre celle des personnes.

La consultation technique s'est achevée fin 2013. L'ECAP a activement participé, en étroite collaboration avec les autres ECA romands, à l'étude du projet de prescriptions, notamment en regard de leur efficacité et de leur économicité. Nos experts ont proposé divers amendements et formulé des remarques qui ont été transmises au comité de rédaction. La mise en consultation politique, dès le début 2014, sera suivie de la formation en cascade des partenaires concernés dans laquelle les préventionnistes de l'ECAP joueront un rôle central. Il s'agira tout d'abord de suivre des cours dispensés au niveau fédéral puis de répercuter la matière, en l'adaptant aux besoins, aux experts, spécialistes et membres des instances communales de police du feu.

Sanctions de plans

En 2013, ce ne sont pas moins de 591 dossiers qui ont été soumis à l'ECAP pour préavis, soit 248 constructions nouvelles et 343 transformations. La grande majorité des dossiers traités concernent des bâtiments résidentiels, villas ou maisons familiales (233) ou immeubles locatifs (87). Il faut rappeler que les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, qui disposent de leur propre service de prévention professionnel, traitent eux-mêmes les bâtiments ne présentant pas de dangers particuliers.

Si la hausse, en pourcentage, des demandes de constructions d'immeubles commerciaux et industriels (+40%) peut paraître importante, il ne s'agit en fait que de 6 dossiers de plus que l'année précédente.

A l'inverse, la baisse la plus forte est enregistrée pour les nouvelles maisons familiales qui chutent de 30% alors que les demandes de transformation pour cette même catégorie n'augmentent que de 15,1%. L'évolution totale nette est en définitive une légère diminution de 256 à 245 dossiers.

Subventions

L'ECAP a poursuivi sa politique de subventionnement de différentes mesures liées à la protection des personnes, des bâtiments et des biens. En 2013, ces aides versées à des privés, des entreprises ou des collectivités se sont montées à CHF 1.12 millions.

Affectation des subsides de prévention	Subventions (CHF)	Nb de dossiers
1 Cloisonnement	761'900	135
2 Détection et asservissement	156'426	25
3 Formation	74'027	27
4 Hydrants et adductions d'eau	64'276	26
5 Evacuation et voies de fuites	43'212	22
6 Protection contre la foudre	10'990	7
7 Moyens d'extinction	1'256	1
8 Divers	5'646	9
	1'117'733	252

L'évolution en 2013 montre une très légère hausse du nombre global de dossiers traités (+2%).



Défense incendie

Pour la première fois dans un rapport de gestion de l'ECAP, le secteur intervention fait partie intégrante de la structure de l'Etablissement. Suite à l'acceptation de la nouvelle loi sur la défense incendie (LPDIENS) en juin 2012, le rôle de l'ECAP est devenu central dans l'organisation des sapeurs-pompiers du canton. La première étape de cette intégration date du 1er janvier 2013 avec, d'une part, la reprise du centre de formation de Couvet et de la piste d'exercice de la Presta et, d'autre part, la dissolution du fonds cantonal des sapeurs-pompiers. L'Etablissement est dorénavant responsable d'assurer directement le subventionnement de ces derniers. La deuxième étape est intervenue le 1er juillet avec l'entrée en vigueur de la loi. A cette occasion les collaborateurs du centre de formation ont été transférés de l'Etat à l'ECAP. Le centre emploie actuellement 5 personnes (4,6 EPT) pour la formation, la logistique et l'administration des cours.

Autre conséquence directe de la nouvelle législation, l'inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers est dorénavant employé de l'ECAP. Par le passé, cette fonction était officiellement rattachée au service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Mais dans les faits, faute de ressources, les tâches de base n'étaient plus assumées. Au-delà du contrôle de l'instruction et du matériel des corps de sapeurs-pompiers, l'inspecteur est une des pièces maîtresses, avec son collègue responsable du secteur de la défense incendie, de l'accompagnement des régions dans la mise en place de leur nouvelles structures.

Organisation des régions

Bien que freinées par l'absence de règlement d'application de la loi (RALPDIENS), de nombreuses communes et entités de sapeurs-pompiers des territoires appelés à constituer les futures régions ont entamé des discussions dans le courant de l'année.

L'ECAP s'est associé à ces travaux en organisant des séances d'information à l'intention des exécutifs communaux afin de leur présenter les conséquences du changement législatif.

Un rapide bilan permet de mettre en évidence des situations sensiblement différentes d'une région à l'autre. Les deux vallées, suite aux fusions intervenues, s'organisent autour des communes que sont Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Si, pour la première, les structures étaient déjà pour l'essentiel existantes, la seconde profite de la récente réunion des 16 communes pour mettre en place une organisation conforme aux nouvelles dispositions.

Les Montagnes, ayant déjà effectué une partie de leur mutation avec la réunion des services incendie du Locle et de La Chaux-de-Fonds, attendent l'entrée en vigueur du RALPDIENS pour entamer des discussions concrètes en vue de réunir sous un même toit les corps du SIS, de La Brévine, des Marais et des Planchettes.

Sur le Littoral, la situation est plus complexe en raison du nombre important de communes et d'une organisation existante bien ancrée dans les habitudes. Une avancée décisive a toutefois été réalisée au mois de décembre avec l'accord trouvé quant au règlement du futur syndicat intercommunal par les délégués des autorités. L'étape suivante, qui sera décisive, se déroulera durant le premier semestre 2014 avec les votes des Conseils généraux des 22 communes.

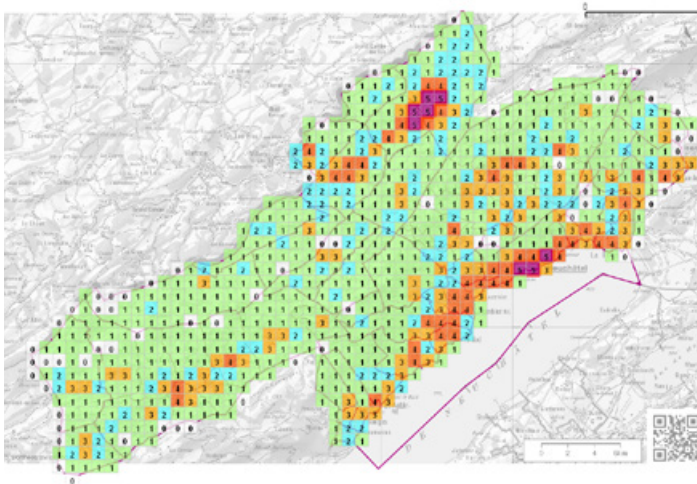


Analyses de risques et standards de sécurité

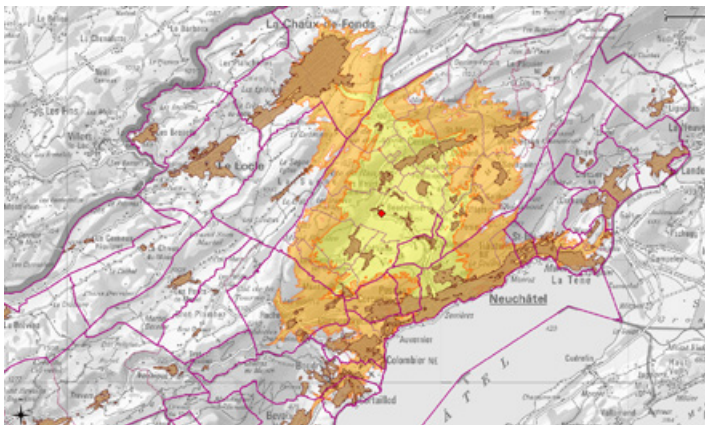
Assumant ses nouvelles responsabilités en termes d'organisation et de maîtrise des coûts, l'ECAP a effectué des analyses de risque à l'échelle du canton, afin de localiser les conséquences possibles d'un sinistre en fonction de critères tels que la population, les emplois, la densité des valeurs immobilières assurées, les risques liés aux bâtiments et aux entreprises. Prenant en compte la localisation des points de départ actuels (corps professionnels, centres de secours et corps locaux), des standards de sécurité ont été élaborés sous la forme de délais d'intervention et de composition des unités, basés sur les recommandations fédérales.

Différentes variantes d'organisation ont été testées, en modélisant le réseau routier cantonal et ses contraintes, en particulier en terme de vitesse. Le résultat est une proposition d'organisation spatiale qui prévoit certains aménagements de structure, visant à accroître l'efficacité des corps de sapeurs-pompiers en fonction de leur localisation. Une hiérarchisation des détachements de premiers secours et des dotations spécifiques à chaque corps complètent cette analyse.

Les futures régions auront la compétence de se prononcer sur ces propositions et de mettre en œuvre celles qu'elles jugeront pertinentes.



Quantification des risques par unité de territoire



Zones couvertes en fonction du temps d'intervention



Corps de sapeurs-pompiers

Deux corps de sapeurs-pompiers ont enregistré des mutations en cours d'année, à savoir les CSP de Val-de-Ruz Nord et de Val-de-Ruz Ouest. Quant au maj. Jean-Blaise Curtit, au CS Val-de-Travers, il a quitté ses fonctions le 31.12.2013, remplacé dès 2014 par le cap. Patrick Piaget. La situation à fin 2013 est la suivante :

- **Service d'incendie et de secours (SIS) Neuchâtel et du Littoral centre :**
M. Frédéric Mühleim
- **CSP du Littoral Centre - SDILC (Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier) :**
cap. Yanis Callandret
- **CSP Bas-Lac (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre, Hauterive, Saint-Blaise, Enges) :**
cap. Alain Stoller
- **Centre de secours Entre-deux-Lacs (Le Landeron, Cornaux, Cressier, Lignièrès) :**
maj. Sébastien Domon
- **Centre de secours Littoral-Ouest (Cortailod) :** *maj. Jean-Claude Bonvin*
- **CSP du Vignoble (Bevaix, Boudry, Cortailod) :** *cap. Luc Roth*
- **CSP Bôle-Colombier :** *cap. Florent Fahrni*
- **CSP Rochefort/Brot-Dessous :** *plt. Vincent Barraud*
- **CSP La Béroche (Gorgier/Chez-le-Bart, St-Aubin/Sauge, Vaumarcus, Fresens, Montalchez) :** *cap. Olivier Kuster*
- **Centre de secours Val-de-Travers (Couvét) :** *maj. Jean-Blaise Curtit*
- **CSP Val-de-Travers (Les Bayards, Boveresse, Buttes, La Côte-aux-Fées, Couvet, Fleurier, Môtiers, Noiraigue, St-Sulpice, Travers, Les Verrières) :** *maj. Patrick Piaget*
- **Centre de secours Val-de-Ruz (Fontainemelon) :** *maj. Patrick Vuilleumier*
- **CSP Val-de-Ruz Nord (Cernier, Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Fontaines, Chézard-St-Martin) :** *cap. Pascal Guinand jusqu'au 31.10.2013*
plt. Bernard Lehmann dès le 01.11.2013
- **CSP Val-de-Ruz Est (Dombresson, Le Pâquier, Villiers) :** *cap. Patrick Amez-Droz*
- **CSP Savagnier, Engollon, Fenin-Vilars-Saules :** *cap. Laurent Ryser*
- **CSP Val-de-Ruz Ouest (Montmollin, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Valangin) :** *cap. Didier Gyger jusqu'au 31.10.2013* *plt. Fabien Piaget dès le 01.11.2013*
- **Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SIS) (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets) :** *maj. Thierry König*
- **CSP Vallée de La Brévine (La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot) :**
cap. Philippe Raval
- **CSP Les Marais (Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Sagne) :** *cap. Yvan Gonin*
- **CSP Les Planchettes :** *cap. Christophe Calame*

Administration/Finances

Présentation des comptes

Suivant en cela plusieurs autres établissements cantonaux, la Chambre d'assurance immobilière a donné le feu vert en 2012 à l'ECAP pour l'introduction des nouvelles normes comptables sur le standard Swiss-GAAP. Le but des recommandations émises est de donner une image fidèle (True and Fair View) de la situation financière ainsi que des résultats d'exploitation et du patrimoine. L'ECAP fait ainsi œuvre de transparence envers ses autorités de tutelle et ses assurés.

Concrètement, la mise en œuvre des recommandations applicables à l'ECAP (RPC 41) a impliqué la redéfinition de principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs, la séparation accrue des résultats des secteurs d'activités, ainsi qu'une présentation des comptes sensiblement différente. Les annexes aux comptes, qui sont l'une des exigences principales de la norme, contiennent des informations nécessaires en complément du bilan et du compte d'exploitation. Il s'agit d'indications permettant de comprendre les principes ayant présidé à l'établissement des comptes ainsi que de données sur des éléments exceptionnels ou en suspens, notamment d'éventuels litiges.

Camerimo SA

La recherche de transparence et de simplicité de gestion a conduit à transférer au mois de janvier la totalité des immeubles appartenant à Camerimo à la fortune de l'ECAP. Pour mémoire, Camerimo avait été créée en 1957, alors que l'Etablissement cantonal d'assurance ne disposait pas encore de la personnalité juridique, afin de lui permettre d'intégrer des immeubles dans son portefeuille de placement. La loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments de 2003 avait conféré cette personnalité à l'ECAP, mais Camerimo avait conservé son rôle de société immobilière. Les nouveaux projets en cours de réalisation dans les quartiers "Le Corbusier" à La Chaux-de-Fonds et "Basse-Ville" à Boudry le seront donc sous l'égide directe de l'ECAP, de même que le reste du parc immobilier qui intègre aussi dorénavant le centre de formation de Couvet.

Nouveau site internet

www.ecap-ne.ch a fait peau neuve. Après de nombreuses années de bons et loyaux services, l'ancien site a cédé sa place. Plus convivial, mieux organisé, et au graphisme revisité, le nouveau site reste cependant très sobre, sa mission première étant d'informer de façon simple et rapide.

De nombreux liens externes permettent d'accéder à des informations sur la prévention, l'assurance ou la défense incendie. Les spots TV de prévention peuvent également être visualisés. Enfin, il est possible de remplir en ligne les avis de sinistre, avis de mutation ou demandes d'assurance.

E-facture

L'introduction de la facturation électronique, dite e-facture, dans le courant du deuxième semestre a eu un double objectif. D'une part, l'amélioration du service à nos clients: Par la mise à disposition des avis de prime directement dans leur système d'e-banking, le travail de saisie ainsi que le risque d'erreurs sont réduits. D'autre part, la réduction des coûts internes: A terme, et considérant l'accroissement rapide du nombre d'adhérents, la simplification du traitement, les gains de temps, de papier, de frais d'impression et de port permettront une sensible économie.

En outre, le recours à cette solution innovante contribue à dynamiser l'image de l'Etablissement et participe à l'effort de réduction des émissions de CO2.



ECAP

Suite à la réorganisation des départements du Conseil d'Etat, entrée en vigueur le 1er août 2013, l'ECAP a changé de département de tutelle. Traditionnellement rattaché au département de la gestion du territoire, l'Etablissement est passé sous l'égide du département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC), traduisant ainsi son rôle accru en matière de défense incendie et de secours.

Conseil d'administration

La Chambre d'assurance immobilière a enregistré deux départs en cours d'année :

- Claude Nicati a remis la présidence échéant traditionnellement au représentant du gouvernement cantonal
- Daniel Bürki est arrivé au terme de son mandat.

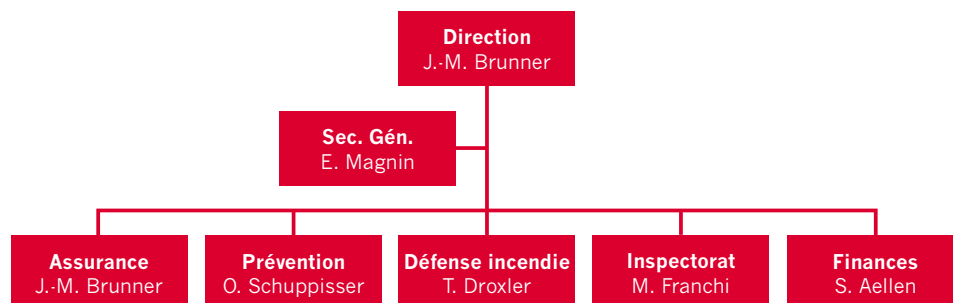
A fin 2013, elle se compose de :

Président : Alain Ribaux, conseiller d'État, Neuchâtel (nouveau)

Vice-président : Francis Monnier, agriculteur, Dombresson

Membres : Pierre Godet, ancien directeur de la BCN, Neuchâtel
Pierre Hirschy, ancien conseiller d'État, La Sagne
Florence Perrin-Marti, ancienne conseillère communale, Le Locle
David Rachefer, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice
Violaine Blétry-de Montmollin, économiste, Vaumarcus (nouvelle)

Organisation et collaborateurs



Le secteur assurance a pris acte du départ à la retraite au 30 avril 2013 de son responsable M. Jean-François Rumley. Son poste est assuré depuis lors ad interim par M. Jean-Michel Brunner, qui assure également la direction de l'Etablissement depuis le 1er janvier 2013. De plus, le secteur a enregistré l'entrée en fonction de Mme Charlotte Nicolet en tant que responsable des gestionnaires. Architecte de formation, Mme Nicolet a en outre une pratique dans la gérance d'immeubles et le suivi de chantier.

Le secrétariat général est assuré par M. Eric Magnin depuis de 1er mai 2013.

Deux nouveaux secteurs voient le jour, répondant aux besoins organisationnels des nouvelles missions de l'ECAP. Tout d'abord le secteur "défense incendie", dirigé par M. Thierry Droxler. Il chapeaute la structure de formation de Couvet. M. Droxler était auparavant en charge de la gestion de différents projets de l'ECAP, notamment ceux liés à la LPDIENS.

Le second est l'inspectorat cantonal des sapeurs-pompiers, dont M. Maxime Franchi assume la responsabilité depuis le 1er avril 2013. Sa mission, définie par la LPDIENS, consiste à coordonner le travail des différents corps de sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel. M. Franchi apporte une expertise reconnue, fruit de nombreuses années de pratique dans le domaine de la lutte contre l'incendie.

ECAP

Direction et Administration

Directeur (*) :	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général (*) :	Eric Magnin
Assistante de direction :	Doris Ronsse
Secrétaire-réceptionniste :	Ruth Desaules
Responsable financier (*) :	Stéphane Aellen
Comptable :	Dora Rosario
Aides-comptables :	Riccarda Richard Jenny Stauffer Claudia Brunner
Apprenti :	Roderick Ullmann

Secteur Assurance

Responsable (*) :	Vacant
Experts :	Véronique Rebstein, responsable des estimations Charlotte Nicolet, responsable des gestionnaires Massimo Vitalba, responsable des sinistres
Gestionnaires des sinistres :	Pierre-André Currit Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers :	Dominique Bärtschi Catherine Fehlmann Daisy Hartmann Daniel Guyot (+ corresp. informatique) Mickaël Leuba (+ webmaster)

Secteur Prévention

Responsable (*) :	Olivier Schuppisser
Experts :	Claude Broggi Pierre-Yves Eggi Raymond Vautravers
Secrétaires :	Maryse Lebas Isabelle Lebet

Secteur Intervention

Responsable défense incendie (*) :	Thierry Droxler
Inspecteur cantonal (*) :	Maxime Franchi
Secrétaire Couvet :	Stéphanie Delay
Instruction :	Lucien Dottori, responsable Bertrand Spiller
Logistique Couvet :	Jean-Michel Mollier, responsable Jean-Pierre Oppliger Denis Droël

Organe de révision	Brunner & Associés SA
---------------------------	-----------------------

(*) Membres du comité de direction



Experts d'arrondissement

Cédric Aklin, architecte, Neuchâtel
Thierry Bieler, technicien du bâtiment, Bevaix
Géraldine Chapatte, dessinatrice en bâtiment, Les Bois
Denis Cherbuin, technicien du bâtiment, Môtiers
Roger-Claude Choffat, architecte, Fleurier
Karin Davies, dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
Olivier de Bosset, architecte, Neuchâtel
Fabienne Denoréaz Paul, architecte, Neuchâtel
Christophe Farine, dessinateur-architecte, Valangin
Steve Hadorn, dessinateur en bâtiment, Coffrane
Florence Hippenmeyer, architecte, Neuchâtel
Jacques Kaiser, dessinateur en bâtiment, Chézard-St-Martin
Bernard Klaye, architecte, Le Locle
Olivier Kohli, dessinateur-architecte, Le Pâquier
Philippe Langel, architecte, La Chaux-de-Fonds
Marcel Longhi, dessinateur architecte, Neuchâtel
Jean-Marie Meroni, ingénieur civil, Hauterive
Pierre Meystre, architecte, Marin
Chantal Prémat Allanfranchini, architecte, Neuchâtel
Christophe Saudan, architecte, Les Geneveys sur Coffrane
Bertrand Sigg, architecte, Saint-Aubin
Frédéric Soguel, technicien du bâtiment, Neuchâtel
Pascal Tharin, architecte, Dombresson
Gabriel Winkler, dessinateur en bâtiments, Neuchâtel

Finances

Résultats généraux

La sinistralité a lourdement pesé sur les résultats de l'Etablissement durant l'exercice écoulé. Les prestations reçues de la réassurance et la bonne santé des marchés boursiers n'ont pas suffi à compenser les dommages records enregistrés en 2013. Le compte de résultat se boucle avec une perte dépassant légèrement les 4 millions de francs.

Considérés secteur par secteur, les résultats sont bien évidemment contrastés. Le secteur assurance enregistre un résultat technique fortement négatif de CHF 9'403'000.- alors qu'il était positif de CHF 1.6 million en 2012. Il faut noter que ce résultat tient compte du rabais sur prime (env. CHF 3.5 millions) accordé aux assurés lors de la facturation en début d'année. L'augmentation de valeur du parc immobilier contribue à un encaissement de primes légèrement supérieur à l'année précédente.

Les frais occasionnés par la gestion des sinistres et plus particulièrement par l'expertise des dommages sur le terrain par des experts mandatés influent également l'évolution des charges d'exploitation.

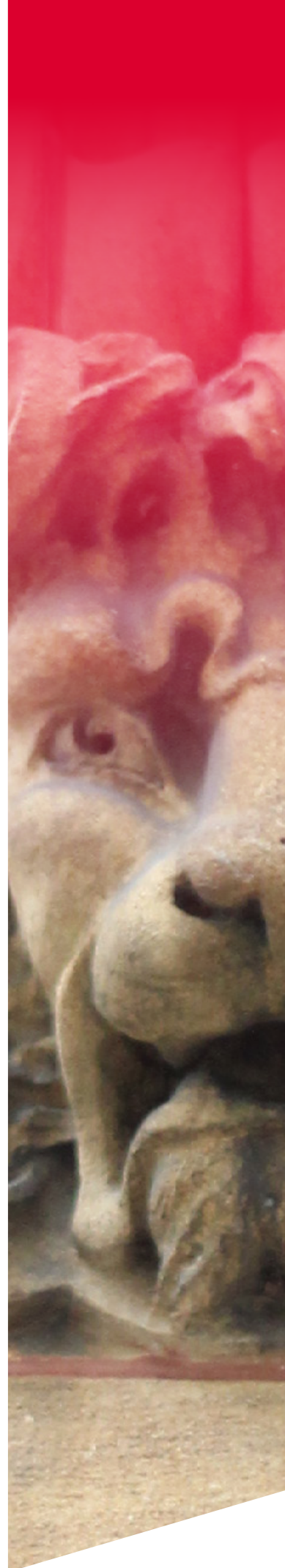
La présentation des comptes plus analytique que par le passé, distingue clairement le secteur "Prévention" du secteur "Défense contre les dommages". La disparition du fonds cantonal des sapeurs-pompiers a engendré un fonctionnement légèrement différent de ces deux secteurs dans la mesure où ils afficheront à l'avenir un résultat équilibré. L'éventuel excédent de charges ou de produits est absorbé par une réserve. Ce mécanisme revêt une importance particulière vu la très forte variabilité des investissements en matière de véhicules pour les sapeurs-pompiers et de charges liées aux adductions d'eau. En 2013, ce sont ainsi CHF 1.1 million qui ont pu être versés au fonds de la prévention et CHF 2.3 millions qui ont été attribués au fonds pour la défense-incendie. L'absence d'acquisition de nouveaux véhicules et l'attentisme lié aux conséquences de l'entrée en vigueur de la LPDIENS sont la cause de ce résultat, même si les charges liées à l'exploitation du centre de formation de Couvet entrent pour la première fois de manière directe dans la comptabilité de l'ECAP.

Les "missions de secours" constituent un domaine dont l'ECAP n'assure que la gestion, sans incidence sur ses comptes. Leur financement est majoritairement assuré par les communes. Les missions gérées dans ce cadre comprennent la défense contre les hydrocarbures, la défense chimique, le secours routier et les interventions en milieu périlleux.

Le rendement des capitaux placés a permis de partiellement compenser le résultat technique de l'assurance. Il faut toutefois rappeler que l'ECAP n'a pas vocation de spéculateur et que le choix des vecteurs de placement a pour objectif premier de garantir la sécurité des réserves investies et de limiter la volatilité, avant de rechercher les revenus les plus élevés. Avec un rendement moyen d'un peu plus de 3.1%, et compte tenu d'une part importante de placements obligataires, le résultat de CHF 5.24 millions peut être considéré comme satisfaisant en regard de la stratégie adoptée. Il faut relever que cet exercice est le premier qui intègre l'ensemble du parc immobilier directement dans les comptes de l'Etablissement et non plus au travers de sa filiale Camerimo SA

En définitive, la Chambre d'assurance immobilière a donc pris acte, lors de sa séance du 28 avril 2014, de la perte de CHF 4'108'762.- qui clôt l'exercice le plus coûteux des 50 dernières années, que l'on considère les indemnités en absolu ou le montant des dommages rapporté au capital assuré.

La présentation des comptes qui suit adopte cette année les recommandations de Swiss-Gaap. Elle est donc de ce fait obligatoirement complétée par plusieurs annexes qui documentent en détail les principes comptables utilisés ainsi que les charges et produits de chaque secteur. Nous espérons que cet effort contribuera à la transparence des activités de l'ECAP qui a démontré lors de cette année difficile, et si besoin était, l'importance de ses principes d'équité et de solidarité entre tous les propriétaires du canton.



Révision et approbation des comptes

Un contrôle intermédiaire des comptes ainsi que la supervision de l'introduction des normes Swiss-GAAP a été effectué au mois de novembre par la fiduciaire Brunner & Associés SA. L'audit a eu lieu durant la semaine du 17 au 21 mars 2014.

La révision a conclu à la conformité des comptes, tant à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments qu'aux normes d'audit suisse 890 et, pour la première fois, aux exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 28 avril 2014.

Réserves et Provisions

Les exigences toujours croissantes en termes de contrôle interne, d'adéquation des réserves aux risques et de transparence, ont poussé l'ECAP, à l'instar de plusieurs autres établissements, à demander à l'Union intercantonale de réassurance (UIR) d'effectuer une évaluation du niveau de ses réserves. Ce test correspond à la mesure de solvabilité imposé par la FINMA aux compagnies d'assurance privées. Dans le cas de l'ECAP, le but était de confirmer que les actifs à disposition permettent de répondre de manière adéquate aux besoins potentiels en cas de sinistre de grande ampleur. En corollaire, cette évolution devait contribuer à déterminer le niveau de la réassurance en lien avec le niveau des primes et la stratégie de placement.

Concrètement, la démarche part de l'analyse du bilan et de la distinction claire entre engagements effectifs et réserves ou provisions pouvant être mobilisées pour indemniser les assurés. Les normes Swiss-GAAP nouvellement appliquées sont, en l'occurrence, très utiles à cette distinction.

Afin de corroborer les résultats, deux approches sont appliquées. D'une part, la méthode préconisée par la FINMA, dite Swiss Solvency Test, et d'autre part, celle en cours dans l'Union européenne, appelée Solvenz II. Ces techniques relativement complexes se fondent notamment sur des études de sinistralité liées aux éléments naturels, ceux-ci constituant la cause de dommages la plus importante à laquelle l'ECAP est exposée.

En définitive, les résultats fournis par l'UIR confirment que l'assise financière de l'Etablissement peut être considérée comme satisfaisante à bonne selon la méthode retenue. Elle permet de faire face à un événement de grande ampleur tel qu'il peut en survenir statistiquement tous les 100 ou 200 ans.

Ce résultat n'est évidemment pas figé, l'évolution des risques, l'accroissement du patrimoine bâti, de même que de nouvelles études de sinistralité, peuvent influencer les exigences à la hausse comme à la baisse.

Rapport de révision

1

**Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels
à la Chambre d'assurance immobilière de
L'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)
Neuchâtel**

En notre qualité d'organe de contrôle, conformément à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2003, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss Gaap RPC et aux dispositions légales, incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss Gaap RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BRUNNER & ASSOCIES SA
Société fiduciaire


F. Ludi
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision


P. Kolonovics
Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels

Neuchâtel, le 28 avril 2014
PK/FL/vp - 10

Bilan

Chiffres en milliers de francs	Explications	31/12/2013	01/01/2013	31/12/2012
ACTIF				
Actifs immobilisés				
Placements de capitaux	1	213'993	206'617	199'726
Participations	2	7'727	7'130	50
Immobilisations incorporelles	3	0	387	387
Immobilisations corporelles	3	1'778	1'758	1'758
Total actifs immobilisés		223'498	215'892	201'922
Actifs circulants				
Actifs de régularisation	4	3'063	2'332	2'305
Créances	5	16'469	1'638	2'991
Liquidités		25'204	21'429	19'375
Total actifs circulants		44'736	25'399	24'671
TOTAL ACTIF		268'234	241'291	226'593
PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves provenant des bénéfices accumulés		137'993	138'030	116'297
Résultat net de l'exercice		-4'109	24	7
Total capitaux propres		133'885	138'054	116'304
Capitaux étrangers				
Provisions techniques d'assurance	6	40'022	15'304	19'263
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	38'142	38'309	47'810
Provisions non techniques	8	25'014	21'316	14'915
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	22'150	21'274	21'274
Passifs de régularisation	10	4'507	4'324	4'320
Dettes	11	4'515	2'710	2'706
Total capitaux étrangers		134'350	103'237	110'288
TOTAL PASSIF		268'234	241'291	226'593

31.12.2013: Présentation selon Swiss GAAP RPC 41

01.01.2013: Retraitement selon Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Comptes de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	Explications	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01. - 31.12	Variation
Produits des primes nettes d'assurance		22'510	22'083	427
Primes de la réassurance	12	-3'692	-3'689	-3
Primes acquises pour propre compte		18'818	18'394	424
Charges nettes des sinistres	13	-28'190	-9'369	-18'820
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14	4'242	-3'887	8'129
Charges d'exploitation	15	-4'357	-3'593	-764
Autres produits d'exploitation		84	71	12
Résultat technique	16	-9'403	1'616	-11'019
Produits pour la prévention		4'020	3'947	73
Charges pour la prévention		-3'019	-4'027	1'008
Variation des provisions non techniques pour la prévention		-1'001	81	-1'081
Résultat pour la prévention des dommages	17	0	0	0
Produits pour la lutte		6'376	4'971	1'405
Charges pour la lutte		-4'628	-3'675	-953
Variation des provisions non techniques pour la lutte		-1'748	-1'295	-452
Résultat pour la lutte contre les dommages	18	0	0	0
Produits pour les missions de secours		115	0	115
Charges pour les missions de secours		-115	0	-115
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours		0	0	0
Résultat pour les missions de secours		0	0	0
Produits des placements de capitaux	19	11'462	9'221	2'241
Charges des placements de capitaux	20	-5'349	-2'095	-3'253
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	21	6'114	7'126	-1'013
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22	-876	-2'940	2'063
Résultat des placements de capitaux		5'237	4'186	1'051
Résultat d'exploitation		-4'165	5'803	-9'968
Attribution aux réserves		0	-4'866	4'866
Résultat extraordinaire		57	-930	987
Bénéfice/perte		-4'109	7	-4'115

31.12.2013: Présentation selon Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Flux de trésorerie

	2013
Chiffres en milliers de francs	01.01 -31.12
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	
Bénéfice/Perte	-4'109
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	3'272
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-5'684
Amortissements sur immobilisations incorporelles	387
Amortissements sur immobilisations corporelles	53
Variation des provisions techniques d'assurance	24'718
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	-168
Variation des provisions non techniques	3'698
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	876
Variation des créances	-14'831
Variation des actifs de régularisation	-731
Variation des engagements	1'805
Variation des passifs de régularisation	183
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	9'470
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	
Investissements en placements de capitaux	-118'609
Désinvestissements en placements de capitaux	113'645
Investissements en immobilisations incorporelles	0
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0
Investissements en immobilisations corporelles	-73
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0
Investissements en participations	-597
Désinvestissements en participations	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-5'635
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	
Variation des dettes financières à court terme	0
Variation des dettes financières à long terme	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0
Somme des flux de trésorerie	3'836
Variation de trésorerie	
Trésorerie au 01.01	21'429
Somme des flux de trésorerie	3'836
Dissolution consolidation Camerimo SA	-60
Trésorerie au 31.12	25'204

Les retraitements effectués rendent impossible toute comparaison avec les flux de l'exercice 2012

Variation des capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre 31.12.2012 (selon CO)	116'304
Réévaluation selon RPC	
Participation au capital propre du POOL	7'130
Dissolution de la provision pour POOL	2'615
Dissolution du croire	50
Promesse de subventions	-1'673
Attribution provision heures supplémentaires et vacances	-120
Attribution provision Prévoyance.ne	-4'808
Dissolution provision rabais sur prime	3'959
Dissolution provision CIREN	6'886
Dissolution provision dommages non couverts	200
Dissolution correctif d'actif sur les immeubles	3'500
Evaluation DCF des immeubles	3'391
Dissolution fonds d'entretien Camerimo SA	532
Fonds propres Camerimo SA (consolidation)	88
Total des réévaluations	21'749
Capital propre 01.01.2013 (selon RPC)	138'054
Résultat 2013	-4'109
Capital Camerimo SA (annulation consolidation)	-88
Perte de capital sur transfert immeuble	28
Capital propre au 31.12.2013	133'885

Les retraitements effectués rendent impossible toute comparaison avec les variations de capitaux de l'exercice 2012

Annexes

Glossaire

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIS	Service d'incendie et de secours
UIR	Union intercantonale de réassurance



Principes comptables

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2013 a été établi selon ces principes d'évaluation. Cela implique notamment que:

les variations provenant de la réévaluation du bilan d'ouverture sont comptabilisées dans le tableau des capitaux propres,

lors de la première application de ces normes, seul le bilan de l'exercice précédent est à publier,

certains comptes du bilan 2012, établis conformément aux art. 957ss du code des obligations, ont été reclassés pour correspondre à la norme.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 1er décembre 2003.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Annexes

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

	2013	2012
EUR	1.2255	1.2068
USD	0.8893	0.9154
JPY	0.8461	1.0586
CAD	0.8370	0.9193
NOK	14.6592	16.4476
AUD	0.7969	0.9503
GBP	1.4730	1.4879

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.-. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels :	4 ans
-------------	-------

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.-. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles :	50 ans
Mobilier et installations :	5 ans
Gros véhicules défense incendie :	12 ans
Petits véhicules défense incendie :	8 ans
Autres véhicules :	4 ans
Matériels informatiques :	3 ans

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Annexes

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels qui lui incombent.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.

Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.

Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

Provision couvrant le découvert technique de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.

Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.

Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.

Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de la défense incendie.

Fonds constitué en 2009 pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.

Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.

Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.



Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision tient compte de l'allocation stratégique et des risques qui y sont liés.

Le plafond est déterminé selon un taux moyen calculé en fonction de la nature des placements de l'allocation stratégique et des risques par classe d'actifs.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

Commentaires au bilan

1 Placements de capitaux

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2013	14'253	6'861	29'819	40
Entrées de valeurs	5'345	4'435	0	899
Sorties de valeurs	-2'749	-5'688	0	0
Bénéfices non réalisés	3'077	1'033	0	0
Pertes non réalisées	-27	-187	0	0
Bénéfices réalisés	223	461	0	0
Pertes réalisées	-11	-70	0	0
Valeur de marché au 31.12.2013	20'112	6'845	29'819 (1)	939

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2012	19'805	12'281	27'078	0
Entrées de valeurs	5'388	2'955	0	40
Sorties de valeurs	-13'520	-9'290	-4'150	0
Bénéfices non réalisés	1'578	542	0	0
Pertes non réalisées	-2	-140	0	0
Bénéfices réalisés	1'073	711	0	0
Pertes réalisées	-70	-199	0	0
Valeur de marché au 31.12.2012	14'253	6'861	22'928 (2)	40

(1) La classe d'actif «Immobilier» a été augmentée de CHF 6.89 mio suite à la reprise des immeubles de Camerimo SA ainsi qu'à l'application de la norme Swiss Gaap RPC 41, au 01.01.2013.

Le détail de ce montant correspond aux lignes suivantes de l'annexe «Variation des capitaux propres»:

- Dissolution du correctif d'actif sur les immeubles
- Evaluation des immeubles à la valeur DCF

(2) Évaluation du parc immobilier à la valeur comptable.

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Alternatif	Prêts	Liquidités	Total
9'112	95'286	4'667	782	1'277	44'520	206'617
5'523	42'459	6'357	0	0	53'592	118'609
-464	-34'037	-4'819	0	-66	-65'823	-113'645
49	378	332	32	0	0	4'901
-702	-1'467	-521	-6	0	0	-2'909
3	13	82	0	0	0	783
-3	-258	-21	0	0	0	-363
13'517	102'375	6'078	808	1'211	32'289	213'993

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Alternatif	Prêts	Liquidités	Total
13'860	87'176	3'336	813	1'070	27'930	193'349
371	72'609	1'369	853	217	103'450	187'253
-5'477	-64'428	0	-942	-10	-86'861	-184'678
317	899	162	62	0	0	3'561
-32	-812	-199	-3	0	0	-1'187
105	0	0	0	0	0	1'890
-33	-158	0	-2	0	0	-462
9'112	95'286	4'667	782	1'277	44'520	199'726

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31/12/2013	01/01/2013	31/12/2012
2 Participations	7'727	7'130	50
L'ECAP est membre de la société simple du POOL (selon l'art.530 et suivants CO). Cette participation a été comptabilisée lors de la mise en application des normes Swiss Gaap RPC 41, au 01.01.2013 (voir annexe capitaux propres).	7'677	7'130	0
L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (au 31.12.2013, les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA considéré comme filiale d'importance négligeable)			
Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 2, les filiales font l'objet d'une consolidation (au 01.01.2013, les immeubles sont propriété de Camerimo SA considéré comme filiale)	50	0	50
4 Actifs de régularisation	3'063	2'332	2'305
Mise de fonds POOL	953	958	0
Intérêts courus	946	1'055	1'055
Divers	1'165	319	1'250
5 Créances	16'469	1'638	2'991
Créances envers preneurs d'assurance			
UIR indemnités réassurance sur sinistre feu	4'211	851	851
UIR indemnités réassurance sur sinistre éléments naturels	11'261	0	0
Créances envers des organisations liées			
Camerimo SA	54	0	1'639
Autres créances	942	787	501
Impôt anticipé	385	434	433
Créances primes	122	101	51
Créances diverses	435	252	16

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

01.01.2013: Retraitement selon Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

3 Immobilisations

	Immobilisation incorporelles		Immobilisations corporelles			
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicule Défense Incendie	Immeuble	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2013	387	387	0	0	1'758	1'758
Valeur d'acquisition au 01.01.	1'737	1'737	0	0	1'758	1'758
Entrées de valeurs	0	0	33	41	0	73
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	1'737	1'737	33	41	1'758	1'831
Ajustements cumulés au 01.01.	-1'350	-1'350	0	0	0	0
Amortissements	-387	-387	-8	-10	-35	-53
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-1'737	-1'737	-8	-10	-35	-53
Valeur comptable nette au 31.12.2013	0	0	24	31	1'723	1'778

	Immobilisation incorporelles		Immobilisations corporelles			
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicule Défense Incendie	Immeuble	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2012	887	887	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 01.01.	1'737	1'737	0	0	0	1'737
Entrées de valeurs	0	0	0	0	1'758	1'758
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	1'737	1'737	0	0	1'758	3'495
Ajustements cumulés au 01.01.	-850	-850	0	0	0	-850
Amortissements	-434	-434	0	0	0	-434
Ajustements de valeurs	-66	-66	0	0	0	-66
Ajustements cumulés au 31.12.	-1'350	-1'350	0	0	0	-1'350
Valeur comptable nette au 31.12.2012	387	387	0	0	1'758	1'758

6 Provisions techniques d'assurance

	01/01/2013	Attributions	Utilisations	31/12/2013
Sinistres Feu bruts	10'303	8'474	0	18'776
- part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Feu nets	10'303	8'474	0	18'776
Sinistres Eléments naturels bruts	1'474	19'772	0	21'246
- part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Eléments naturels nets	1'474	19'772	0	21'246
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime (*)	3'527	0	3'527	0
Total	15'304	28'245	3'527	40'022

	01/01/2012	Attributions	Utilisations	31/12/2012
Sinistres Feu bruts	9'102	1'201	0	10'303
- part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Feu nets	9'102	1'201	0	10'303
Sinistres Eléments naturels bruts	1'453	21	0	1'474
- part de la réassurance	0	0	0	0
Sinistres Eléments naturels nets	1'453	21	0	1'474
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime (*)	7'099	387	0	7'486
Total	17'654	1'609	0	19'263

(*) La provision pour rabais sur primes de 3'959 KF a été dissoute lors de la mise en application des normes Swiss Gaap RPC 41, au 01.01.2013 (voir annexe «Variation capitaux propres»).

Note: La provision pour rabais sur primes d'assurance est constituée sur décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

	Engagement statutaire UIR	CIREN (*)	POOL(*)	Total
Etat au 01.01.2013	5'726	17'220	15'195	38'142
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	0	0	0	0
Dissolutions	0	0	0	0
Etat au 31.12.2013	5'726	17'220	15'195	38'142
Etat au 01.01.2012	5'834	22'166	16'310	44'310
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	60	1'940	1'500	3'500
Dissolutions	0	0	0	0
Etat au 31.12.2012	5'894	24'106	17'810	47'810

	2013	2012
Provisions nécessaires		
Obligations envers la CIREN	17'220	24'106
Obligations statutaires envers l'UIR	5'726	5'894
Obligations envers le POOL	15'195	17'810
Total des provisions nécessaires	38'142	47'810
déjà en provision selon bilan	-38'142	-47'810
Total des provisions manquantes	0	0

(*) Les provisions CIREN et POOL excédant le montant contractuel, respectivement 6'886 KF pour la CIREN et 2'615 KF pour le POOL, ont été dissoutes lors de la mise en application des normes Swiss Gaap RPC 41, au 01.01.2013 (voir annexe «Variation capitaux propres»).

8 Provisions non techniques

	01/01/2013	Attributions	Dissolutions	31/12/2013
Fonds lutte contre les dommages	9'741	3'191	0	12'932
Provision des dommages non couverts (*)	0	0	0	0
Provision restructuration	1'034	0	-561	473
Fonds pour la prévention	1'148	1'101	0	2'249
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'862	0	0	1'862
Provision promesses pour subventions (*)	1'673	0	-100	1'572
Provision vacances et heures supplémentaires (*)	120	67	0	187
Provision Prevoyance.ne (*)	5'738	0	0	5'738
Total	21'316	4'359	-662	25'014

	01/01/2012	Attributions	Dissolutions	31/12/2012
Fonds lutte contre les dommages	8'946	795	0	9'741
Provision dommages non couverts (*)	200	0	0	200
Provision restructuration	899	135	0	1'034
Fonds pour la prévention	1'148	0	0	1'148
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'942	0	-81	1'862
Provision promesses pour subventions (*)	0	0	0	0
Provision vacances et heures supplémentaires (*)	0	0	0	0
Provision Prevoyance.ne (*)	0	930	0	930
Total	13'135	1'861	-81	14'915

(*) Suite à la mise en application des normes Swiss Gaap RPC 41, au 01.01.2013 (voir annexe «Capitaux propres»), les provisions suivantes ont été modifiées :

Dissolution provision dommages non couverts	200 KF
Augmentation provision Prevoyance.ne	4'808 KF
Création provision promesses pour subventions	1'673 KF
Création provision vacances et heures supplémentaires	120 KF

9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

	01/01/2013	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31/12/2013
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	21'274	876	0	0	22'150

	01/01/2012	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31/12/2012
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	20'334	940	0	0	21'274

RLAB article 102 al. 2: La Chambre définit le plan stratégique d'allocation des actifs en fonction de l'évolution des marchés financiers.

RLAB article 102 al. 3: La part des placements en liquidités et revenus fixes, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieure aux deux tiers de l'ensemble des placements

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2013	80.76%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2013	93.70%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

a) de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.

b) de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 35% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Taux moyen de provision requis	10.325%
Représentant un montant de	22'150
Provision à fin 2012	21'274

	2013	2012
Provision nécessaire au 31.12	-22'150	-21'274
déjà mis en provision selon bilan	22'150	21'274
Provision manquante au 31.12	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31/12/2013	01/01/2013	31/12/2012
10 Passifs de régularisation	4507	4324	4320
Primes encaissées d'avance	3443	3143	3143
Passifs transitoires	853	912	908
Autres passifs transitoires	210	268	268
11 Dettes	4515	2710	2706
Engagement envers des réassureurs	313	583	583
Le réassureurs mentionné ici (UIR) est aussi une organisation liée	313	583	583
Engagement envers des organisations liées	1096	254	254
Canton de Neuchâtel	1	250	250
Prevoyance.ne	0	3	3
CCNC	37	0	0
OFROU	1058	0	0
Autres dettes	3105	1874	1870

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

01.01.2013: Retraitement selon Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Commentaires au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01. - 31.12
12 Primes de réassurance	-3'692	-3'689
UIR primes de réassurance Feu	-1'162	-1'303
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-1'583	-1'491
POOL mise de fonds	-958	-895
UIR bonus prime	11	0
13 Charges nettes des sinistres	-28'190	-9'369
Charges nettes Feu	-17'823	-7'956
Charges nettes Éléments naturels	-25'943	-1'808
Charges nettes Ciren	136	3
Produit de la réassurance	15'410	-29
Recours sur sinistres	31	420
14 Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	4'242	-3'887
Provision rabais s/primes futures	3'527	-387
Provision Ciren	0	-2'000
Pool dommages sismiques	0	-1'500
Engagement statutaire UIR	168	0
Participation au capital du Pool	547	0
15 Charges d'exploitation	-4'357	-3'593
Frais d'estimations	-1'004	-965
Charges du personnel	-2'294	-3'353
Amortissements	-395	-500
Autres charges d'exploitation	-663	1'225

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01.-31.12	Différence
16 Assurance			
Résultat technique			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	22'510	22'083	427
Primes de la réassurance	-3'692	-3'689	-3
Primes nettes d'assurance	18'818	18'394	424
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-17'792	-7'536	-10'257
Part de la réassurance	4'149	-29	4'178
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-13'644	-7'565	-6'079
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	-25'807	-1'805	-24'003
Part de la réassurance	11'261	0	11'261
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	-14'546	-1'805	-12'741
Total net des charges liées aux sinistres	-28'190	-9'369	-18'820
Modifications des provisions techniques	3'527	-387	3'914
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	715	-3'500	4'215
Charges d'exploitation			
Salaires	-4'026	-3'478	-548
Charges sociales	-831	-681	-150
Autres charges de personnel	-129	-159	30
Total des charges de personnel	-4'985	-4'318	-667
Charges des locaux	-303	-302	-1
Charges d'administration	2'028	2'210	-182
Charges d'informatique	-1'097	-1'183	86
Total des charges administratives	628	725	-97
Total des charges d'exploitation	-4'357	-3'593	-764
Autres produits d'exploitation	84	71	12
Résultat technique	-9'403	1'616	-11'019

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01.-31.12	Variation
17 Prévention des dommages			
Produits			
Contribution pour la prévention	4'020	3'946	73
Total des produits	4'020	3'947	73
Charges			
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1'053	-961	-93
Subvention pour adductions	-64	-81	17
Subvention aux communes pour hydrants	0	-244	244
Contribution au fonds cantonal des eaux	-100	-200	100
Action spéciale mesures débit hydrants et marquage	0	-34	34
ECAPi	-77	-105	28
Frais prévention Éléments naturels	5	-42	47
Frais de personnel et administratifs	-1'379	-2'047	668
Divers	-351	-313	-38
Total des charges	-3'019	-4'027	1'008
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'101	0	-1'101
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	81	-81
Variation provision promesses pour subventions	100	0	100
Total variation des provisions non techniques	-1'001	81	-1'081
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Annexes

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01.-31.12	Variation
18 Lutte contre les dommages			
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5'024	4'933	92
Contribution des assureurs privés	1'068	0	1'068
Contribution OFROU	49	0	49
Autres recettes	235	38	197
Total des produits	6'376	4'971	1'405
Charges			
Formation sapeurs-pompiers	-783	-217	-566
Subventions SIS et CS	-412	-571	158
Subsides cantonaux aux SIS et CS	-254	-254	0
Subsides pour action spéciale regroupement de communes	0	-125	125
Subsides divers défense incendie	-224	-230	7
Constructions	-300	-349	49
Véhicules	-95	-865	770
Achats de matériel et frais d'entretien	-490	0	-490
Subsides aux privés pour matériel défense contre les dommages	0	-7	7
Recharges d'extincteurs	-6	-6	0
Installations de réceptacles de clés	0	-3	3
Réseau d'alarme	-57	-53	-4
Frais de restructuration	-561	0	-561
Inspection	-72	0	-72
Collaboration avec la Police cantonale	-91	-90	-1
Informatique	0	-1	1
Participation frais admin. service du feu	-200	-400	200
Frais de personnel et administratifs	-1'026	-503	-523
Divers	-56	-1	-55
Total des charges	-4'628	-3'675	-953
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution à la provision pour restructuration	561	-500	1'061
Ajustement au fonds pour la lutte contre les dommages	-2'309	-795	-1'513
Total variation des provisions non techniques	-1'748	-1'295	-452
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01.-31.12
19 Produits des placements de capitaux	11'462	9'221
Produits des actions suisses	3'697	3'120
Dividendes	397	468
Gains réalisés	223	1'073
Gains non réalisés	3'077	1'578
Produits des actions étrangères	1'630	1'465
Dividendes	136	212
Gains réalisés	461	711
Gains non réalisés	1'033	542
Produits des immeubles	2'343	28
Produits	2'343	28
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers	320	853
Dividendes	269	431
Gains réalisés	3	105
Gains non réalisés	49	317
Produits des obligations suisses	2'774	2'897
Produits des intérêts	2'382	1'998
Gains réalisés	13	0
Gains non réalisés	378	899
Produits des obligations étrangères	602	274
Produits des intérêts	187	112
Gains réalisés	82	0
Gains non réalisés	332	162
Produits de l'alternatif	32	63
Produits des intérêts	0	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	32	62
Prêts	32	482
Produits des intérêts	32	482
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	32	40
Produits des intérêts	32	40
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclément selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Annexes

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01.-31.12
20 Charges sur placements de capitaux	-5'349	-2'095
Charges sur actions suisses	-37	-72
Pertes réalisées	-11	-70
Pertes non réalisées	-27	-2
Charges sur actions étrangères	-257	-338
Pertes réalisées	-70	-199
Pertes non réalisées	-187	-140
Charges sur immeubles	-1'633	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-1'633	0
Charges sur fonds immobiliers	-705	-64
Pertes réalisées	-3	-33
Pertes non réalisées	-702	-32
Charges sur obligations suisses	-1'725	-970
Pertes réalisées	-258	-158
Pertes non réalisées	-1'467	-812
Charges sur obligations étrangères	-542	-199
Pertes réalisées	-21	0
Pertes non réalisées	-521	-199
Alternatifs	-6	-5
Pertes réalisées	0	-2
Pertes non réalisées	-6	-3
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges liées aux placements de capitaux	-444	-447
Frais gestion	-438	-433
Frais de transactions	-6	-14

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Bouclement selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Chiffres en milliers de francs	2013 01.01. - 31.12	2012 01.01.-31.12
21		
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	6'114	7'126
Résultat des actions suisses	3'660	3'048
Résultat des actions étrangères	1'373	1'127
Résultat des immeubles	710	28
Résultat des fonds immobiliers	-385	788
Résultat des obligations suisses	1'049	1'927
Résultat des obligations étrangères	60	75
Résultat des placements alternatifs	26	58
Résultat des prêts	32	482
Résultat des liquidités	32	40
Charges liées aux placements de capitaux	-444	-447
22		
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-876	-2'940

31.12.2013: Présentation conforme aux normes Swiss GAAP RPC 41

31.12.2012: Boucllement selon les principes comptables du code des obligations avec reclassement de certaines rubriques

Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance-incendie (indices 110 en 2013 et 2012)	Exercice 2013	Exercice 2012
Place Pury 3, Neuchâtel	2'556'190.52	2'556'190.52
Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Rue Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	7'480'000.00
Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5'720'000.00	5'720'000.00
Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'468'400.00	2'468'400.00
Place de la Gare 4, Neuchâtel	7'180'000.00	7'180'000.00
Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'344'110.41	3'344'110.41
Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'106'757.98	2'106'757.98
Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'231'905.26	3'231'905.26
Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Total	52'952'722.74	51'947'722.74

Engagements de prévoyance

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: "Prévoyance.ne") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés (connus lors de l'établissement des comptes)

	31.12.2012	01.01.2012	Évolution
Fortune de la Caisse (actifs - passifs non actuariels)	2'810'780'236.70	2'663'757'713.42	147'022'523.28
Engagements de prévoyance	4'922'132'400.35	4'786'060'271.45	136'072'128.90
Découvert technique selon art. 44 OPP2	-2'111'352'163.65	-2'122'302'558.03	10'950'394.38
Degré de couverture	57.10%	55.70%	1.40%

La part du découvert technique au 31.12.2012 imputable à l'ECAP est de CHF 5'738'200.00.

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne, sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs.

Affaires juridiques en suspens

Un recours, contre une décision d'indemnisation de sinistre prise par la Chambre immobilière et confirmée par le tribunal cantonal, est pendant au Tribunal fédéral. Pour couvrir ce risque, une provision de CHF 50'000.- a été constituée.

Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes :

- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux, sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes-rendus réguliers.

En architecture, un mascarón est un ornement représentant généralement une figure humaine parfois effrayante dont la fonction était, à l'origine, d'éloigner les mauvais esprits afin qu'ils ne pénètrent pas dans la demeure. Ils sont souvent apposés sur la clef de voûte des arcs des fenêtres ou des portes ou sur les linteaux.

Le présent rapport est illustré de mascarons ornant des bâtiments du patrimoine neuchâtelois. Ils ont été photographiés à Couvet, Môtiers, Neuchâtel et Peseux.





Impressum

Mai 2014

Photos, conception et réalisation graphique: Rouge de Mars, Neuchâtel

Rédaction: ECAP Neuchâtel

Impression: Imprimerie Bailod, Boudry

Tirage: 350 exemplaires